

La séance est ensuite ouverte et Monsieur le Maire propose au Conseil de retirer deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- ☞ Urbanisme / Cession de terrains / ZAC de la Brosse Sud.
- ☞ Finances / Indemnité d'éviction / Terrain la Brosse Sud.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 26 août 2011.

Monsieur ALLAMANCHE demande le rajout en page 7 (dernier paragraphe) du terme « municipal » à la phrase « ...du groupe municipal d'opposition.... ».

Il relève également en page 8 un point d'interrogation qui semble être une erreur de frappe. Celle-ci est corrigée dans la foulée.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 30 août 2011 comme suit :

Votants : 25 Pour : 25

- 2 – FINANCES / TAXE SUR LES EAUX PLUVIALES / INSTAURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de créer une taxe pour la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales, conformément aux articles L.2333-97 à L.2333-101 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette taxe annuelle permettrait de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des installations communales chargées de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des eaux pluviales.

Instaurée avant le 1^{er} octobre 2011, la taxe s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2012.

Son montant, dû par les propriétaires d'immeubles raccordés à un réseau public de collecte des eaux pluviales correspond au produit de la superficie de l'immeuble concerné (en m²), par un tarif pouvant aller jusqu'à 0,20 €/par m².

Monsieur le Maire précise que des abattements sont possibles pour les contribuables qui ont réalisés des dispositifs limitant ou supprimant le déversement de ces eaux dans le réseau public.

Ces abattements sont soumis à la garantie de permettre l'accès de sa propriété aux personnes chargées du contrôle de ces dispositifs. Les abattements sont fixés par l'article R.2333-142 du Code Général des Collectivités Territoriales et sont compris entre 20% et 90% au moins, selon les limitations constatées.

Par ailleurs, la Taxe n'est pas mise en recouvrement pour les immeubles dont la superficie est inférieure ou égale à 600m².

Monsieur DANDIS demande si les communes doivent instaurer cette taxe en même temps. Monsieur le Maire lui précise que chaque commune décide librement de son instauration sachant que la taxe doit être créée avant le 1^{er} octobre 2011 pour une application au 1^{er} janvier 2012.

Monsieur LARCHER s'interroge sur le traitement actuel des eaux pluviales. Monsieur le Maire lui précise que plusieurs systèmes existent sur la commune à savoir des décanteurs, des puits perdus, des fossés d'écoulement ou d'infiltration.

Monsieur LARCHER constate que cette taxe « serait donc un impôt », ce à quoi Monsieur le Maire souscrit en précisant « qu'il ne concernera que les propriétaires d'immeubles rentrant dans le cadre de son application ».

Monsieur le Maire précise que le Conseil est appelé à valider le principe de l'instauration de cette taxe, sans pour autant l'appliquer au 1^{er} janvier 2012.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 22 Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal.)

- **3 – MARAIS DE LA LECHERE / CREATION CHEMINEMENT PIETONS / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en date des 7 et 21 septembre 2011, relatives à l'attribution du marché de travaux concernant la création d'un belvédère, de passerelles et de cheminements en caillebotis bois, à réaliser sur l'espace naturel sensible du marais de la Léchère.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 29 juillet 2011 à 12 heures.

La Commission s'est réunie le 7 septembre 2011 et a ouvert les quatre plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission s'est de nouveau réunie le 21 septembre 2011 pour attribuer à l'unanimité le marché de travaux comme suit :

☞ Entreprise B3D 40.952 €TTC.

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette décision et autoriser le Maire à signer tous documents concernant l'exécution de ce marché.

Monsieur SBAFFE rappelle que les travaux de gestion hydrauliques, objet d'un précédent marché attribué à l'entreprise JORDAN sont à ce jour terminés.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **4 – MARAIS DE LA LECHERE / CONVENTION DE GESTION AVENIR / ANNEE 2011**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil la convention de partenariat signée avec AVENIR en 2007, concernant l'assistance et le suivi du plan de gestion du marais de la Léchère, classé en espace naturel sensible par le Département de l'Isère.

Cette convention prenait en compte l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux programmés sur le marais entre 2006 et 2011.

A ce jour, il convient d'actualiser cette convention suite à la réalisation des travaux prévus au plan de gestion (travaux hydrauliques, cheminement piéton, suivi scientifique, livret pédagogique).

Le coût total de la mission est de 4.160 € pour une durée d'une année à compter de sa signature par la commune et AVENIR, reconductible tacitement pour une durée maximale de deux années.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 22 Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal.)

- **5 – MARAIS DE LA LECHERE / ACTIONS 2011 / SUBVENTION CONSEIL GENERAL ISERE**

Dans le cadre de la gestion du marais de la Léchère, Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil les actions réalisées ou en cours de réalisation pour l'année 2011, à savoir :

- ☞ Restauration hydraulique du marais (actions GH9-GH15-GH17-GH19-GH20) pour un montant prévisionnel de 41.400 €
- ☞ Aménagements et livret pédagogiques (actions FA4-FA5-FA6-FA7-FA9-FA12-FA13-FA14-FA16-FA19) pour un montant prévisionnel de 47.600 €
- ☞ Suivi des papillons (action SE2) pour un montant prévisionnel de 1.000 €
- ☞ Suivi de la flore patrimoniale (action SE5) pour un montant prévisionnel de 500 €
- ☞ Mission AVENIR pour un montant de 4.160 €

Monsieur SBAFFE demande au Conseil de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général de l'Isère, sachant que celles-ci seront attribuées en fonction des montants réels de dépenses réalisées pour les différentes actions rappelées ci-dessus.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 22 Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal.)

- **6 – MARCHES PUBLICS / PROCEDURE MAPA / INFORMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 26 août 2011, par laquelle il est autorisé à conclure tout type de marché pour un montant inférieur ou égal à 90.000 € hors taxes (marché à procédure adaptée MAPA).

Dans le cadre de cette procédure, deux marchés ont été conclus suite à un appel d'offres, à savoir :

☞ Eclairage de deux courts de tennis	Balthazard	9.743,57 €ht.
☞ Terrassement et clôtures	JB Terrassement	27.712,25 €ht.

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau d'analyse des différentes offres reçues pour ces deux marchés.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

☞ Eclairage de deux courts de tennis :

Votants : 25 Pour : 22 Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal.)

☞ Clôtures et terrassement :

Votants : 25 Pour : 25

- **7 – URBANISME / CESSION DE TERRAINS ZAC DE LA BROSE SUD**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour à l'unanimité.

- **8 – FINANCES / INDEMNITE D'EVICITION / TERRAIN LA BROSE SUD**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour à l'unanimité.

- **9 – FINANCES / INDEMNITE D'EVICITION / TERRAIN PASSIEU-BARENS**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une indemnité d'éviction à l'agriculteur exploitant la parcelle AE n° 54 par suite de la réalisation en bordure de celle-ci, d'un réseau d'eaux usées et la mise en place d'un réseau de gestion et de régularisation des eaux pluviales.

Après accord amiable et conformément au protocole A432 de la Chambre d'Agriculture, il est proposé au Conseil d'indemniser cet agriculteur à hauteur de 0,425 € le m² de culture définitivement perdu.

L'indemnité sera donc calculée comme suit :

☞ Superficie perdue pour la culture	450 m ² .
☞ Indemnité (protocole A432)	0,425 €/par m ² .
☞ Total de l'indemnité à verser	191,25 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux ont permis de solutionner un problème important d'écoulement des eaux pluviales sur ce quartier et ainsi d'apporter satisfaction à ses habitants. Dans le même temps, Il remercie la propriétaire pour l'acquisition amiable, ainsi que l'agriculteur concerné.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **10 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil la modification de poste suivante, suite à la réorganisation du service d'entretien des locaux de la mairie (extension de l'aile Nord), à savoir :

- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (32h20).
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet (35h).

Cette modification prendra effet au 1^{er} septembre 2011.

Monsieur le Maire précise que cette modification doit également recevoir l'accord de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **11 – PERSONNEL COMMUNAL / COTISATION CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil que depuis plusieurs années le Personnel Communal bénéficie d'un contrat de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'arrêts maladie prolongés.

Ce contrat souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale impose une cotisation appliquée sur le traitement de base de chaque adhérent. A ce jour, ce taux est de 1,86% réparti à hauteur de 1,39% pour l'agent et de 0,47% pour la collectivité employeur.

La Mutuelle nous a informés d'une augmentation de cette cotisation qui sera désormais fixée à 1,90% à compter du 1^{er} janvier 2012.

Monsieur SBAFFE propose de répartir comme suit ce nouveau taux :

☞ Part salariale	1,41%.
☞ Part employeur	0,49%.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **12 – INTERCOMMUNALITE / POSITION DU CONSEIL**

Monsieur le Maire, puis Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint informent le Conseil de la situation actuelle du dossier concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur REYNAUD rappelle que le Préfet de l'Isère doit maintenant convoquer la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui va étudier au cas par cas chacun des amendements déposés.

Il précise que le vote se fera par amendement et non pas de façon globale en rendant un avis général sur le projet de Schéma Départemental.

Cette procédure implique que les membres de la Commission devront en ce qui concerne Tignieu Jamezyieu, voter pour ou contre notre proposition d'intégrer la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas et uniquement sur cette proposition.

Pour être adoptée, cette proposition doit recueillir 37 voix favorables au sein de la CDCI. Dans le cas contraire, un recours sera fait auprès du Conseil d'Etat.

Monsieur REYNAUD précise également que le vote aura lieu courant décembre et que « rien n'est donc joué. On peut gagner et il faut tout faire pour ; cela dans l'intérêt général de nos habitants ».

Monsieur DANDIS confirme l'accord de son groupe pour une adhésion de la commune de Tignieu Jameyzieu à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas et de rajouter « on veut être clair dans nos propos et soutenir le choix d'aller à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas ».

Monsieur ALLAMANCHE donne lecture au nom de son groupe municipal d'opposition, du texte suivant :

« Monsieur le Maire,

Nous rappelons à l'ensemble du Conseil municipal, la lecture d'un texte que nous avons présenté au cours de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2011 (point n° 8) ou nous regrettons que le S.D.C.I. n'ait pas opté dès le départ pour l'intégration de notre commune à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Nous rappelons aussi l'intervention de notre groupe lors de la séance du Conseil municipal du 26 août 2011 (point rajouté à l'ordre du jour) ou nous réaffirmons notre adhésion à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas, mais qu'en cas de blocage de la situation, nous nous rallierons à la décision du Préfet.

Sur les trois points que vous soumettez aujourd'hui à notre approbation, nous considérons que nous nous sommes déjà exprimés en ce sens lors de la séance du Conseil municipal du 31 mai 2011 (point n° 9). Sans apport d'éléments nouveaux qui ne sont pas contenus dans la note de synthèse du Conseil municipal de ce jour, il nous semble inutile de revoter un texte déjà approuvé. C'est pourquoi notre groupe ne participera pas au vote d'aujourd'hui sous quelque avis que ce soit, ni oui, ni non, ni abstention.

Face à ce dossier important de l'intercommunalité et pour que les positions de chacun soient bien comprises, nous vous demandons, Monsieur le Maire à ce que notre texte lu ce soir soit joint au compte rendu de la séance du Conseil municipal d'aujourd'hui.

Les Elus du Groupe d'Opposition Municipale ».

Monsieur le Maire, puis Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint prennent acte de cette communication.

Monsieur REYNAUD demande ensuite si les trois groupes municipaux sont unanimement d'accord pour l'adhésion de Tignieu Jameyzieu à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas

La réponse est positive.

Monsieur le Maire soumet ensuite au vote de l'assemblée, l'annexion au compte rendu de la présente réunion du texte lu par Monsieur ALLAMANCHE.

Votants : 25 Pour : 25

- **13 – FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Activités Culturelles et Sportives de Tignieu Jameyzieu qui fête cette année ses trente ans d'existence.

Monsieur SBAFFE rappelle le dynamisme des membres de cette association et leur implication dans l'animation de la commune tout au long de l'année.

Il insiste également sur l'engagement des A.A.C.S. dans les actions d'aides humanitaires lorsque malheureusement le besoin s'en fait sentir (séisme à Haïti en 2010), mais aussi à l'occasion de cet anniversaire son aide au Centre Léon Bérard.

Monsieur le Maire précise que ces sommes seront affectées à l'achat d'ordinateurs qui seront mis à la disposition des malades.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

SPORTS (Mohamed BELMELIANI) :

☞ La réunion pour l'établissement du calendrier des Fêtes 2012 s'est tenue en mairie lundi 26 septembre. Tout s'est bien passé et chaque demande a pu être prise en compte.

MAISON DU CITOYEN (Francette FERNANDEZ) :

☞ La journée « Portes Ouvertes » s'est déroulée samedi 24 septembre avec beaucoup de monde présent.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ La rentrée scolaire 2011/2012 s'est bien passée. Aucune fermeture de classe (ni d'ouverture). Il est constaté une légère baisse d'effectifs avec 764 élèves, contre 769 en 2010/2011. Les enseignants sont au nombre de 32, avec 1 psychologue scolaire (Madame TOUYA). Il est noté une forte progression des inscriptions en restauration scolaire, notamment les enfants de maternelle. Monsieur IMBERDISSE tient à rendre hommage au personnel affecté à ce service, pour le travail effectué.

☞ La Commission Scolaire se réunira le 18 octobre 2011 à 20 heures en mairie.

ENVIRONNEMENT (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ Opération « Nettoyons la Nature » s'est bien déroulée avec 25 participants. Remerciements au Centre Commercial LECLERC pour les plateaux repas fournis gracieusement. Cette opération devrait être renouvelée en 2012, mais il serait bien d'y associer les écoles.

SOCIAL (Marie-Christine CHINCHOLE) :

☞ Démarrage de l'opération EUREKA (travail de la mémoire) qui comportera 15 séances. La première se déroulera en mairie le 7 octobre 2011.

CULTURE (Philippe REYNAUD) :

☞ Le Renc'Art Musique se déroulera sur trois jours, à savoir les 7-8 et 9 octobre 2011.

- **INFORMATION DIVERSE**

☞ La commune n'a pas d'emprunt « toxique » comme annoncé dans la Presse. La dette de la commune est minime et les emprunts sont tous à taux fixes.

☞ Les élections « Primaires Citoyennes » se dérouleront les 9 et 16 octobre prochains, sur les territoires de trois communes qui ont mis à disposition une salle pour la tenue des bureaux de vote. Il s'agit de Crémieu, Pont de Chéruy et Tignieu Jameyzieu.

FIN DES DEBATS : 20 heures 11.